

ANNEXES

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine



Edition du document	Date de référence		Procédure en cours
	Arrêt du PLUI	DCM	
15/03/2023	02/10/2023		
Maison de la Métropole 1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1 plui.metzmetropole.fr			



AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés et inscrits

- ♦ Monuments Historiques
- Périmètres des sites classés ou inscrits
- Périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection des Monuments Historiques
- AC2 - Servitudes de protection des Sites et monuments naturels
- AC4 - Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex Z.P.P.A.U.P)
- INT1 - Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis
- INT1Guerre - Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande)

